

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 13 juillet 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2019 rue Jacques (lot projeté 6 343 774)

Objet de la demande de dérogation mineure 2020-0025:

La demande de dérogation mineure 2020-0025 vise à permettre le lotissement d'un terrain qui se localiserait de façon à avoir une rue en front et une rue à l'arrière à la fois, alors que le règlement de lotissement no 378 stipule qu'en aucun cas, un terrain regroupé sous un seul numéro de lot ne pourra se localiser de façon à avoir une rue en front et une rue à l'arrière à la fois.

Suite aux mesures mise en place durant la crise sanitaire actuelle et à la tenue de la séance du conseil par webdiffusion, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit avant le vendredi 10 juillet à 12h00 (midi) par les moyens suivants :

Courrier A\S du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de statuer sur la demande de dérogation mineure 2020-0025

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 26 juin 2020.

France Landry

France Landry
Secrétaire-trésorière / directrice générale